



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **5 octobre 2020**

Délibération n° 2020-0151

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Lyon (INSA) - Désignation de représentants du conseil

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 18 septembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Matthieu Vieira

Affiché le : mercredi 7 octobre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mmes Burillon, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, Debû, Mme Delaunay, MM. Diop, Doganel, Dossus, Doucet, Mmes Dubot, Dupuy, Ederly, El Faloussi, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Gascon, Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Grivel, Groult, Mme Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, MM. Pelaez, Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, MM. Pillon, Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, MM. Seguin, Sellès, Smati, Thevenieau, Uhlrich, Vieira, Vincendet, Vincent, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme Cardona), MM. Barge (pouvoir à M. Sellès), Buffet (pouvoir à M. Gascon), Mmes Burriland (pouvoir à M. Millet), Crédoz (pouvoir à M. Benzeghiba), M. David (pouvoir à M. Pillon), Mme Dehan (pouvoir à M. Badouard), M. Devinaz (pouvoir à M. Longueval), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mme Georgel (pouvoir à Mme Benahmed), M. Gomez (pouvoir à Mme Geoffroy), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Runel), Percet (pouvoir à Mme Vessiller), Popoff (pouvoir à M. Artigny), Sechaud (pouvoir à Mme Ederly), Sibeud (pouvoir à M. Pelaez), Subai (pouvoir à M. Bagnon), M. Vergiat (pouvoir à Mme Coin), Mme Zdorovtsoff (pouvoir à M. Athanaze).

Absents non excusés : Mme Guerin.

Conseil du 5 octobre 2020**Délibération n° 2020-0151**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Lyon (INSA) - Désignation de représentants du conseil**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 septembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

L'INSA est une école d'ingénieurs pluridisciplinaire, créée sous la forme d'un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), et dotée de la personnalité morale et de l'autonomie pédagogique, scientifique, administrative et financière, conformément aux dispositions de la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur.

Elle est située sur le campus de Lyontech La Doua à Villeurbanne.

Fondé en 1957, l'INSA de Lyon dispense des formations initiales et continues. Elle forme en 5 ans et diplôme environ 1 100 ingénieurs chaque année, dans 13 filières de formation, ainsi que 130 docteurs par an en sciences de l'ingénieur.

L'INSA de Lyon regroupe également 23 laboratoires de recherche, 730 enseignants chercheurs et chercheurs, 610 doctorants et 80 post-docs dans les différentes disciplines.

II - Modalités de représentation

Conformément à l'article L. 715-2 du code de l'éducation et à ses statuts, approuvés par son conseil d'administration du 15 mars 2018, l'INSA de Lyon est administrée par un conseil d'administration composé de 28 membres :

- 16 membres élus : 12 membres élus représentants des personnels et 4 représentants des étudiants,

- 12 personnalités extérieures à l'établissement : 2 représentants des collectivités territoriales Région et Métropole de Lyon, 7 représentants des activités économiques, un représentant des anciens diplômés de l'école (Alumni de l'INSA), un représentant de la fondation partenariale de l'INSA et une personnalité qualifiée désignée par le conseil à titre personnel.

Le mandat des administrateurs est de 4 ans pour les représentants des personnels et de 2 ans pour les représentants des usagers.

Les personnalités extérieures, membres du conseil d'administration, comprennent autant de femmes que d'hommes.

Conformément à ces différentes dispositions et à l'article D 719-46 du code de l'éducation, il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour représenter la Métropole au sein du conseil d'administration de l'INSA de Lyon ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

DELIBERE

Désigne madame Anne REVEYRAND en tant que titulaire et monsieur Valentin LUNGENSTRASS en tant que suppléant pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration de l'INSA de Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 octobre 2020.

.